

Agde, le 9 Novembre 2023

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
REUNION DU 8 NOVEMBRE 2023**

A - VIE QUOTIDIENNE

DIVERS :

1. L'installation de panneaux solaires sur les parkings publics va-t-elle être généralisée ?

Réponse :

La mise en place de panneaux photovoltaïques est à l'étude sur d'autres parkings, pour l'instant, il n'est pas prévu de généraliser ces installations sur l'ensemble des parkings publics.

TRAVAUX D'ENTRETIEN, PROPRETE ET AUTRES :

2. De nombreux regards d'eau pluviale et autres sont à resceller partout dans la station. C'est le cas notamment au niveau du n° 13 de la rue des Gallo-Romains.

Réponse :

Cette demande a été traitée au niveau du numéro 13, une campagne de traitement est en cours pour les autres.

3. Est-il possible de faire réaliser des panneaux signalants, sur le CD 612, la réserve naturelle du Bagnas-ADENA.

Réponse :

Le Conseil Départemental ne donne pas de suite favorable à ce type de demande si elle n'a pas un lien avec la sécurité routière (emprise départementale).

CENTRE PORT, PLACE DU GLOBE, MONT SAINT-MARTIN :

4. Où en est le projet de construction d'un centre de remise en forme sur l'emplacement du parking Béarn ?

Réponse :

Ce projet reste à l'étude notamment au niveau du captage en eau. Il doit être traité concomitamment avec le projet de l'hôtel à proximité du casino dans un souci de complémentarité

5. Y-a-t-il un projet de mise à double sens de la rue des Chandelles ?

Réponse :

Il n'y a pas de projet de mise à double sens.

6. Il serait utile de mettre des poubelles le long de l'avenue du Chevalier d'Alphonse.

Réponse :

La demande a été formulée.

7. Il faudrait nettoyer plus souvent les poubelles de récupération, derrière l'écailler, là où se trouvent beaucoup de saletés et de détritits (cageots, canettes, papiers gras, déjections canines ...). Le sol devrait être lavé (mauvaises odeurs). Faire aussi les abords de la grande roue, demander une nouvelle fois au propriétaire de végétaliser ce qui n'est pas esthétique.

Réponse :

Un passage quotidien est réalisé par nos services.

Pour les déchets aux abords de la grande roue derrière les barrières de sécurité, nous n'avons pas à intervenir cela dépend du propriétaire.

8. Le passage qui va de la rue de la Gabelle au quai Domenico devrait être nettoyé plus souvent.

Réponse :

Même réponse que la question 7.

9. Le passage pour piétons sous la passerelle qui mène à la Flânerie est difficile pour les poussettes et les chaises roulantes, ne peut-on le réaménager, ou le déplacer vers l'autre passerelle, en face de la zone technique, où se trouve actuellement une butte de terre.

Réponse :

Un réaménagement sera étudié.

10. L'aplanissement du talus, allée des Tamaris devrait limiter le ravinement qui obstrue le réseau d'eau pluviale, qu'est-il prévu pour finaliser cet aménagement ?

Réponse :

Il est prévu une plantation de végétaux tapissant.

11. Les commerces qui s'installent sur l'espace public (trottoirs) devant les résidences ont-ils l'obligation de nettoyer ces emplacements.

Réponse :

L'article 12 du règlement des terrasses précise bien que le nettoyage quotidien doit être assuré par l'exploitant.

12. La copropriété le Pharo a investi dans un dispositif de caméras pour améliorer sa sécurité et a rénové la partie visuelle de la passerelle. Que prévoit la commune pour le remplacement de ces grilles dangereuses qui séparent le domaine privatif des quais ?

Réponse :

Il est prévu le remplacement par un mur en agglomérés enduits.

13. Les travaux d'étanchéité sur la passerelle quai des Phéniciens ont commencé au-dessus des locaux de la SODEAL, est-il prévu de recouvrir la chappe ciment ?

Réponse :

Ce n'est pas prévu.

14. La résidence du Pharo a fait réaliser la réfection des terrasses situées devant la passerelle, quai des Phéniciens. Des infiltrations importantes dues aux défaillances

structurelles du complexe d'étanchéité de cette passerelle persistent et provoquent des infiltrations d'eau en rez de chaussée des bâtiments.

Réponse :

Un diagnostic sera commandé.

15. La rénovation des quais du Beaupré, de la Trinquette et de la place du Globe est-elle programmée ?

Réponse :

Oui, nous sommes en attente du calendrier de la Sodéal.

16. Dératisation, désinsectisation : les blattes qui proviennent des égouts sont le marqueur d'un manque d'hygiène, les rats prolifèrent dans les résidences autour des quais. Quelles sont les fréquences de nettoyage ?

Réponse :

Deux campagnes de dératisation par an sont programmées, si besoin nous intervenons davantage si une demande est faite et ciblée.

17. Sur les trottoirs de l'avenue du Chevalier d'Alfonse, une bande est couverte de cailloux blancs : les habitants du secteur se demande pourquoi ?

Réponse :

Cet aménagement limite le stationnement sur trottoir et permet l'infiltration des eaux de pluie.

MONT SAINT-LOUP, PINEDE :

18. Des travaux sont-ils prévus (vestiaires, sanitaires) au CIT, village d'entraînement pour les J.O de juin 2024 ?

Réponse :

Des travaux de réfections des vestiaires hommes et handicapés sont prévus en début d'année.

19. Avenue de la Vigne, les places de stationnement sont à revoir, celui en épis serait préférable et ferait gagner de nombreuses places. Les piétons pourraient circuler de l'autre côté, à l'ombre des platanes. Pour le moment, c'est le désordre.

Réponse :

Il n'est pas possible de créer du stationnement en épis car cela demanderait plus d'espaces. Aujourd'hui, la matérialisation de places perpendiculaires ne peut s'effectuer car le sol actuel ne le permet pas. Afin de pouvoir garder le nombre actuel des places de stationnement, il est préférable de ne rien modifier.

20. Avenue de la Butte, les véhicules circulant sur cette même voie roulent vite, est-il possible de rajouter un panneau avec des leds clignotantes à hauteur du passage piétons.

Réponse :

On ne pourra pas suréquiper ces espaces publics de mobilier urbain. Actuellement, il est facile de constater que le mobilier est suffisant.

21. Qu'en est-il de l'installation d'une rampe à l'intersection de l'allée du Cygne et de

la rue du Picpoul ?

Réponse :

Nous réaliserons l'intervention avant la fin de l'année.

22. Les installations du parcours de santé dans la pinède de la Clape sont à vérifier.

Réponse :

Lors d'une récente réunion, le Conservatoire du Littoral a fait savoir qu'il ne souhaitait pas que ce parcours de santé perdure.

MÔLE, LA CLAPE, FLÂNERIE :

23. Rue des Chaînes, les commerçants continuent de déposer leurs cartons, sans les attacher, ce qui fait que chaque fois qu'un vent un peu fort se lève, la Tramontane en particulier, ces emballages se dispersent dans la rue qui ressemble alors à un vrai dépotoir. Il va falloir trouver une solution pour remédier à l'indiscipline de certains commerçants.

Réponse :

Ce point est régulièrement contrôlé par la Brigade Environnement et le SICTOM, cela se fait en 2 temps : médiation et par la suite verbalisation.

La collecte cartons des professionnels est assurée par la MSN Nicollin toute l'année.

En solution : suite à l'avenant, la fréquence de collecte des cartons sera en début et fin de saison 1 fois/jour et en saison haute (Juillet/août) 2 fois par jour matin et après-midi. Cette année, 1 fois par jour.

A titre d'information, le concierge du N° 23 a déjà téléphoné à l'antenne pour signaler un dépôt de cartons catastrophique.

Par 2 fois, la Brigade Environnement s'est déplacée et a constaté des cartons pliés et mis dans un autre carton, sans motif de verbalisation.

L'historique du lieu : ancienne logette à cartons, supprimée par la ville mais avec une tolérance...

24. Nous avons demandé la remise en état, dans cette rue, de l'emplacement du stationnement pour handicapés, quand cela va-t-il se faire ?

Réponse :

Nous allons transférer cette demande au numéro vert.

VIEUX PORT, FALAISES, ÎLES DES PÊCHEURS :

25. Le chantier de la rue de Deux Frères est pratiquement terminé, est-ce qu'il existe un plan pour cette rue extrêmement fréquentée en saison, Les gens circulent au milieu de la chaussée, faute d'un trottoir assez large pour les poussettes et les fauteuils roulants. Pourquoi ne pas élargir l'espace partagé, qui a bien fonctionné cet été, et garder le côté droit en descendant pour élargir un peu le trottoir.

Réponse :

Une étude est en cours.

26. Est-il possible de mettre une statue côté mer sur l'Île des Pêcheurs, comme cela a été fait de l'autre côté ? Cela rendrait l'entrée du port plus accueillante.

Réponse :

Il faudra mener une étude.

27. L'entretien du toit-terrasse du bâtiment dédié aux plaisanciers, situé sur le parking Avenue de la Jetée, est-il programmé ?

Réponse :

L'entretien de la toiture sera effectué dans le courant du mois de novembre.

28. Les barrières de protection du pont reliant l'Île des Pêcheurs sont extrêmement corrodées. Elles ne supporteront bientôt plus le poids d'une personne qui s'y appuie. Pour finir, les mains courantes des escaliers qui sont attenantes à ce pont sont également très rouillées.

Réponse :

Un diagnostic fait ressortir que ce mobilier nécessite 50% de rénovation. Une opération de réparation et maintien du garde-corps sera effectué.

29. Depuis 2 ans ½, la plaque dénommant la place de la Falaise est attendue.

Réponse :

Une visite aura lieu avec Madame GUILHOU et le Directeur Général Adjoint des Services Techniques pour une prise de décision.

30. Place du Belvédère, il y a une anomalie entre la dénomination municipale et celle de Google Maps, pouvez-vous harmoniser la situation. Avec la création d'un petit square il y a plus de 4 ans, cette petite place a pris de l'allure, il y a cependant 2 améliorations à y apporter :

- Une zone composée de gros galets est envahie par l'herbe. Il serait judicieux de repositionner ces pierres (en surnombre) et de les fixer avec du béton NoMix.
- Les deux niveaux de parking sont séparés par une plate-bande qui mérite d'être réhabilitée.
- Cette place connaît de sérieux problèmes de propreté et d'hygiène du fait de la présence de camping-cars.
- Le stationnement de ce type de véhicule doit être mieux réglementé.

Réponse :

Nous porterons une attention particulière sur cette place concernant la propreté.

31. La zone de l'allée des Tamaris, via la passerelle enjambant le boulevard des Gentilshommes en assurant la liaison entre le quai de Phéniciens et la place de Gabelous est dans un état indigne du Cap. Tout, absolument tout (bordures, arbres, végétation, murets et éclairage est à revoir. Un transport sur site pour inventaire paraît indispensable.

Réponse :

L'inventaire a été fait un réaménagement est à l'étude

32. Giratoire du bas de la rue de la Garnison. Depuis des années, nous demandons la réalisation d'un terre-plain digne de ce nom. Outre, être le plus vilain rond-point de la commune, il est l'objet de moqueries avec son unique plante en son milieu.

Réponse :

Un projet d'ensemble est à l'étude avec le programme de la flânerie et des Falaises.

33. Allée Pierre-Henri Granel, cette contribution a déjà été présentée lors d'un précédent comité de quartier, là encore, une visite sur site pour inventorier ce qu'il y a lieu de faire nous paraît indispensable, nous disons qu'il n'est pas utile de mobiliser un budget conséquent pour procéder à l'embellissement de ce site.

Réponse :

Une visite sur site sera organisée.

34. Ces derniers jours, un géomètre a arpenté en long et en large la falaise. Quel est l'objectif de ces relevés ?

Réponse :

C'est une étude de mise en accessibilité et valorisation du site les Falaises.

35. Gardes corps inox de la falaise, il reste encore 2 petits tronçons à poser, quand le seront-ils ?

Réponse :

L'opération est en cours.

36. Les poubelles ont été changées du côté de l'Estacade et de la Plagette, quand l'opération sera-t-elle terminée en direction du Môle ?

Réponse :

Normalement l'intervention a déjà eu lieu, s'il en manque, pouvez-vous nous les situer ?

37. Depuis plusieurs années, il est demandé un second banc avant les escaliers qui mènent au chemin de la Conque et à celui du Fortin, quand sera-t-il ajouté ?

Réponse :

Cette demande va être transférée au numéro vert.

38. Suite à la fermeture définitive du passage piétons traversant la zone technique du port, il paraît indispensable d'améliorer les allées piétonnes qui la contournent.

- Cours des Gentilhommes, des deux côtés du rond-point du Radoub.

- Allée des Tamaris.

Les revêtements sont en très mauvais état et la largeur par endroit est insuffisante (à gauche, quand on regarde de l'extérieur, le portail de la SODEAL).

Réponse :

Une étude est en cours (Avenue de la Jetée).

VILLAGE NATURISTE :

39. Dans le cadre de l'aménagement des hauts de plage, l'arbitrage entre les différents services de l'Etat (DDTM et ABF) a-t-il été rendu depuis le dernier comité de quartier ?

Réponse :

L'arbitrage a été rendu et il en ressort que le projet global de création d'un cheminement en haut de dune pour rejoindre la jetée de Port Ambonne depuis la fin de la promenade au droit des terrasses ne pourra voir le jour.

40. Régulièrement, depuis 3 ans, nous revenons sur l'accès des handicapés qui doit

être étendu à des handicaps multiples, avec un équipement similaire à celui réalisé plage de la Roquille. Vous nous avez répondu qu'il n'était pas envisagé de mettre d'autres équipements que le fauteuil « Tiralo » équipant déjà le poste de secours. Pensez-vous revoir votre position cette année, et investir dans des équipements similaires ?

Réponse :

La position de la Ville reste inchangée. Il n'est pas à l'ordre du jour de développer d'autre équipement du type « Pôle PMR de la Roquille » sur d'autres plages de la commune.

41. Peut-on avoir un bilan d'exploitation du village naturiste qui est une réussite ?

Réponse :

Un bilan sera communiqué en conseil municipal dès que celui-ci sera finalisé.

42. Les travaux de la Saline sont assujettis au retour des services instructeurs, avez-vous une date à nous communiquer ?

Réponse :

Les services instructeurs demandent des éléments complémentaires et réservent leur arbitrage.

43. Le calendrier des travaux du boulevard des Matelots, selon nos informations que vous nous avez donné, est-il maintenu ?

Réponse :

La programmation budgétaire est à l'étude.

44. L'arbitrage sur le nouveau site de téléphonie mobile est-il rendu ?

Réponse :

La création du site au niveau du rond-point de Port Ambonne a été mise en pose et l'opérateur étudie la création de ce site sur le rond-point des Néréides. Toutefois, en cas de constatation sur ce nouvel emplacement, l'opérateur a précisé qu'il ne donnera pas suite à ce déplacement du relais.

45. En 2022, vos services étaient en attente de connaître les conclusions de la mission du gouvernement pour envisager l'avenir des 3 paillotes sur la plage naturiste. Êtes-vous toujours en attente de l'arbitrage du Préfet à ce sujet ?

Réponse :

Le dossier de renouvellement de la concession de plage Etat / Commune prévoit la conservation des trois lots de plage avec une modification d'activité pour le lot n°1 qui est situé en espace naturel remarquable. Ce lot verra son activité réduite à de la location d'engins de plage (pédalos...) et sans location de matelas.

46. Vous aviez envisagé un aménagement style jardinière sur le rond-point provisoire avenue de la Joliette, devant la Pilouterie, quelle décision a été prise ?

Réponse :

Du mobilier mobile comme des jardinières et bancs pourront être installés. C'est un investissement qui sera inscrit au budget 2024.

47. Les portillons d'accès piétons ne fonctionnent plus depuis la semaine du 15 août, le service concerné a été avisé il y a un mois, mais n'a toujours pas réagi bien que ce dysfonctionnement s'avère dangereux.

Réponse :

Cette demande sera transmise au numéro vert.

48. Le portillon du jardin d'enfants sur le bord de la mer a été remis en place, mais la clôture n'a pas été réparée, et donc, les chiens qui n'ont pas de maître vigilant y vont déféquer et uriner, alors que les enfants s'y assoient et jouent avec les graviers.

Réponse :

Un bon de commande est engagé pour la réparation de celle-ci, par les agents de la Direction de sports, qui sera faite dès réception du matériel.

49. Les protections placées en bord de mer pour protéger des intempéries les restaurants Mississipi et Bohémia sont à replacer, elles sont pour le moment dans les dunes.

Réponse :

En effet, les protections ont pour but de protéger les commerces du sable qui les envahit systématiquement chaque année en hiver. Ces protections appelées brises vent, sont installées afin de limiter le travail de désensablement en début de saison, de ces derniers.

Pour des raisons pratiques, quand ces mêmes commerçants entament la fermeture annuelle de leurs établissements, ils sont censés nous appeler pour les remettre en place, et, selon la météo, le cas échéant, pouvoir les installer eux-même si un gros coup de vent était annoncé. Je pense donc que certains d'entre eux sont encore ouverts, ce que je vérifierai dans la semaine.

Si ces protections se trouvent stockées dans les dunes sans aucune raison, nous ferons le nécessaire.

50. Clôtures des dunes : les vérifier et terminer le côté non clôturé, devant Port Nature, pour empêcher l'accès aux espaces naturels, qui, cette année grâce à leur protection n'ont jamais été aussi beaux malgré la sécheresse. Ce qui n'est pas le cas de la promenade du bord de mer à cause de tous les véhicules qui y passent et stationnent.

Réponse :

Nous avons en effet mis en place, en début d'année, des ganivelles sur les dunes coté digue Ouest afin de reconstituer et renforcer le cordon dunaire, protégeant de ce fait la végétation qui reprend ses droits.

Concernant la "promenade" longeant le front de mer, nous ne pouvons pas en bloquer l'accès car il y a les postes de secours et l'installation des concessions de plage, ainsi que les véhicules livrant tous ces commerces. En contre bas, sur la plage, nous avons à plusieurs reprises, tenté l'implantation de ganivelles, mais les coups de mer nous les détruisent systématiquement. Mais en effet, nous essayons chaque hiver, de nouvelles solutions, ce qui sera le cas encore cette année.

51. Les plots pour empêcher l'accès des véhicules sur le quai Jean Vila ne sont toujours pas replacés.

Réponse :

Le mobilier vient d'être réceptionné au Centre Technique Municipal, il va être mis en place.

52. Est-il possible pour empêcher le stationnement sur les trottoirs de resceller les plots blancs avenues d'Amphitrite, des Néréides et des Matelots.

Réponse :

Le service a déjà scellé plusieurs. Il faudra faire un numéro vert pour les autres.

53. Des panneaux de signalisation sont à replacer au bout du boulevard des Matelots (stationnement, livraison et handicapés).

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

54. Est-il possible d'instaurer une obligation de nettoyer les surfaces publiques investie par les commerçants, sans pour autant que leurs eaux de nettoyage ne se déversent dans le port ou sur la plage. (Voir aussi point 11).

Réponse :

L'article 12 du règlement des terrasses précise bien que le nettoyage quotidien doit être assuré par l'exploitant.

55. Il nous a été dit que le nouveau plan d'accès au village, compte-tenu du chantier, allait être modifié, si tel était le cas, nous avons des observations à faire, enfin, sera-t-il mis en œuvre pour le début de la saison prochaine ?

Réponse :

Une étude en cours et travaux programmés sur 2025/26.

POLICE MUNICIPALE :

56. Comme chaque année, les naturistes se sont plaints du bruit excessif provoqué par les après-midis mousse, l'hôtel Ozinn, les jardins de Babylone et les bars du quai Jean Vila.

Réponse :

D'une manière générale, sur l'ensemble de la commune, il a été constaté une baisse de près de 50% des plaintes et interventions pour les nuisances sonores occasionnées par des établissements professionnels.

Pour le village naturiste:

Dès le début du mois de juillet, des contrôles ont été effectués sur des établissements qui avaient occasionnés des plaintes la saison passée, notamment l'hôtel Ozin, les bars "O lounge et la cave se rebiffe" (quai Vila), les jardins de Babylone, et l'établissement qui organise les après-midi « Mousse » :

Tous ces établissements sont en conformité (équipements et études d'impact certifiés et vérifiés).

Nous n'avons reçu aucune plainte à l'encontre de l'hôtel Ozin,

. 1 plainte traitée en juillet pour un après-midi Mousse,

. 1 plainte en juillet pour les jardins de Babylone à 14h30,

. 5 plaintes de la même personne à l'encontre de l'établissement O Lounge (quai Vila).

Contrairement aux saisons passées, nous n'avons pas reçu de plaintes des propriétaires de bateaux qui jouxtent le quai Vila.

Par contre, nous avons eu un problème de tapage généré par des animations extérieures sur le Quai Vila, animations demandées par l'UPTN et donc autorisées par la mairie ; le cahier des charges n'a pas été respecté par le DJ, et la mairie a du prendre un arrêté municipal d'interdiction de ces animations.

57. Voir aussi points 11 et 54.

SODEAL :

58. La SODEAL a depuis trois ans modifié deux éclairages de la zone technique. Le problème, c'est que ces derniers sont très gênants car dirigés vers l'Île des Pêcheurs, leur lumière led est très agressive. Il serait bon que ces lumières soient dirigées vers le sol, voire qu'elles soient éteintes la nuit comme le fait la commune par souci d'économie.

Réponse :

La SODEAL va procéder à la mise à l'horizontal de ce projecteur.
Celui-ci ne peut être éteint pour des raisons de sécurité qui seront discutées prochainement avec L'APN de la zone technique.

ESPACES VERTS :

59. Passage Colbert, il y a un an, à la même époque, nous avons demandé s'il était possible de procéder à une réfection des espaces verts de ce passage. Lors d'une visite sur le terrain, la direction de ce service nous avait affirmé que ce serait fait au cours de l'hiver dernier. Rien n'a été fait. Peu de végétation, par contre, beaucoup de tuyaux apparents sans utilité, et des déjections canines en abondance. Ce qui était un magnifique espace vert prend l'allure d'une déchèterie.

Réponse :

En effet il avait été envisager de planter les espaces délaissés mais vu les conditions climatiques annoncées les plantations ont été reportée à l'hiver 2023/2024. Seuls quelques bougainvilliers ont été plantés en 2022. L'espace sera moins vert mais plus coloré avec bougainvilliers, plumbago du Cap, convolvulus....

60. Avenue de la Butte, entre Green Village et l'Hermitage, les plantations ont disparu ou sont mortes, il serait utile de prévoir un plan de replantation.

Réponse :

Les manquants seront remplacés cet hiver.

61. Avenue de la Jetée, certains arbres sont à l'étroit et ont déplacé leurs bordures, il paraît nécessaire d'arranger tout cela.

Réponse :

Des travaux de voirie sont prévus sur la partie basse de l'avenue de la jetée avec la mise aux normes PMR du trottoir et donc la reprise du revêtement. Les arbres qui le pourront seront transplantés dans les manquants de la partie haute.

62. Allée du Dragon, entre les résidences Cap Soleil et Arche de Noë, quatre arbres n'ont jamais été élagués, il est déjà arrivé par le passé que des branches tombent sur le parking, vide à ce moment-là.

Réponse :

Une taille légère de nettoyage est prévue.

63. Il y a 3 souches à enlever, place de la Falaise, un élagage des platanes est souhaité, de même que la plantation de végétaux.

Réponse :

Un projet de réfection de cette place est à l'étude avec le remplacement des platanes près des immeubles et une végétalisation des tours d'arbres.

64. La Blanquette se meurt, attaquée par une maladie racinaire, la quasi-totalité des massifs a très mauvaise mine. C'est une vraie catastrophe pour la falaise du Cap, est-il envisagé une action pour pallier à cette situation ?

Réponse :

Ce n'est pas une maladie racinaire mais un coléoptère (*Monoxia Obesula* BLAKE) qui ravage les atriplex. Ce ravageur arrivé par l'Espagne est en train de décimer les blanquettes de nos côtes. Pour l'instant aucunes mesures n'ont été prises par les organismes de l'état pour lutter contre ce ravageur.

Une étude de revégétalisations des falaises est en cours. En attendant des essais d'introduction de nouvelles espèces résistantes aux embruns et à la sécheresse seront entrepris ponctuellement.

PARC DE LANO :

65. Ce parc considéré comme magnifique avec ces vastes espaces, pinèdes, petits ponts de bois est de plus en plus en déshérence. Une partie est devenue un parking pour les plaisanciers et le port à sec. La végétation fait peine à voir. Les 2 tas de gravillons qui encadrent le sentier côté Roquille et dont l'étalement a été demandé maintes fois n'ont pas bougé ?

Réponse :

Les conditions climatiques que subissent nos espaces et notamment le Parc Lano font qu'à certaines périodes de l'année (été, début d'automne) la végétation se retrouve en état de stress hydrique et offre un spectacle de désolation. Des tentatives de plantations d'arbres ont malheureusement échouées en raison de ces périodes très sèches qui favorisent également les remontées salines sur cet espace. La gestion 'naturelle' de ce parc sera privilégiée mais cela n'empêchera pas d'avoir des périodes 'd'herbes sèches'.

SECURITE

Luc Larose, fait un bilan de l'action menée par le service du département de la sécurité pour la période du 1^{er} septembre au 5 novembre 2023.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « code de la route » : 33
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 36

- Domaine « Délinquance de voie publique » : 21
- Domaine « Divers » : 71
- Domaine « environnement » : 92

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PLACE DU MÔLE ET ALLÉE DE LA FLÂNERIE

La ville entreprend les travaux de requalification de la place du Môle et de l'allée de la Flânerie.

Ces travaux vont être entrepris en 3 phases afin de permettre aux commerces de profiter de la saison estivale.

La première partie de l'aménagement concerne la place du Môle.

La place du Môle et l'allée de la Flânerie représentent un fort attrait touristique et constituent le trait d'union entre le port et l'espace naturel des falaises. Ce positionnement géographique invite naturellement à la promenade.

Ce quartier possède également la particularité d'être un site fortement attractif par la diversité qu'il propose, allée commerçante proposant de nombreux choix : vêtements cadeaux, alimentaire, restauration, presse, etc.

Aussi, sa forme urbaine vieillissante imposait une mise à niveau avec les enjeux actuels d'attractivité, d'accessibilité, de bien-être et de transition énergétique.

- Un réaménagement de la place en développant l'espace de déambulation jusqu'à la plage.
- Une réorganisation dans l'espace des surfaces dédiées au manège et au boudoir dans un souci d'intégration paysagère.
- La création d'une aire de jeux pour compléter l'offre de loisirs.
- Le réaménagement du parking avec le maintien du nombre de places.
- La réalisation de cheminements doux pour proposer aux cycles un itinéraire dédié.
- La création d'espaces verts pour agrémenter et rafraîchir l'espace.
- La mise en œuvre d'un revêtement en béton architectural et la pose de dalle en basalte.
- La mise en place de mobiliers d'éclairage design pour apporter une identité forte.
- La pose de bancs et de corbeilles pour apporter le confort nécessaire.
- La gestion des ordures ménagères par la création de 3 bacs enterrés supplémentaires.
- Le maintien du WC public et du DAB.

Ce sont près de 6000 m² qui seront réaménagés.

Les travaux ont débuté le 6 novembre par la mise en conformité et le renforcement des réseaux humides et secs.

Ils se termineront au mois de mai.

Le coût estimé est d'environ 1 200 000 €.

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiment

NOUVELLE MAIRIE ANNEXE DU CAP ET OFFICE DU TOURISME

1/ CONTEXTE :

Dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux administrés et aux touristes sur la station, la Ville d'Agde et la CAHM ont décidé d'implanter leurs nouveaux locaux dans le bâtiment N°1 d'Iconic.

Ce positionnement central, en plein cœur de station, proche des parkings, de l'allée piétonne, des commerces et du Palais des Congrès, permettra de poursuivre les missions dans de meilleures conditions d'accueil et d'envisager des nouveaux services.

Ce sont plus de 60 000 visiteurs qui franchissent les portes de ces 2 entités, accueillis par :

- 8 personnes pour l'office du tourisme
- 6 personnes pour la mairie annexe

2/ PROJET :

Dans une grande cellule de 400 m², les nouvelles entités seront réparties sur :

- 200 m² à usage exclusif de l'office du tourisme
- 100 m² à usage exclusif de la Mairie Annexe
- 100 m² d'espaces mutualisés communs aux 2 structures (salle de réunion, sanitaires, locaux techniques...)

3/ AVANCEMENT DE L'OPÉRATION :

Pour la mairie annexe :

- Les études de conception ont été réalisées en juin 2023.
- Les marchés de travaux ont été validés début octobre.
- Les travaux débuteront début novembre et se termineront en janvier.
- La mise en service opérationnelle se fera en février.

Pour l'office du tourisme :

- Les études de conception ont été réalisées en octobre 2023.
- Les marchés de travaux seront validés début décembre.
- Les travaux débuteront début janvier et se termineront en mai.
- La mise en service opérationnelle se fera en juin.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

CHEMIN DE LA CAUSSE À NOTRE-DAME

Le projet d'élargissement de ce chemin permettra une mise en sécurité des différents flux liée au futur développement de la zone de Malfato.

Son profil en travers de 15 mètres de large a été validé par délibération du 14 décembre 2021.

En 2022, les propriétaires ont été sollicités dans le cadre d'acquisitions à l'amiable sur la base de 6 €/m² et le cas échéant, prise en charge des travaux de déplacement de clôture).

Début 2023, les dernières relances auprès des propriétaires n'ayant pas encore répondu ont été réalisés. Une saisie du juge des expropriations pour fixation judiciaire se fera en juin prochain.

Démarrage des travaux d'élargissement de voirie est prévu en fin de cette année.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE - PLAN DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DE FACADES

Contexte et diagnostic

Dans le cadre du programme de requalification du centre-ville, la ville a souhaité étendre son intervention aux façades.

Nous constatons qu'un défaut d'entretien est récurrent sur de nombreux immeubles de l'hyper centre et de ses abords, cela participe à une baisse qualitative de l'ensemble de ces espaces et dégrade aussi la qualité de vie et le paysage.

Fort de ce constat, la ville a confié au service Politique de l'Habitat, compétence de la CAHM, de réaliser un diagnostic et proposer des solutions rapides, qualitatives et sociales.

Ce diagnostic nous renseigne sur le nombre de façades à ravalier, soit 102 façades pour 73 immeubles concernés (9500 m²). Sur ces 73 bâtiments, 66 sont concernés par le ravalement.

Sur ces éléments, la ville a proposé un plan de ravalement de façades afin d'atteindre des objectifs importants de réalisation et permettre une réelle transformation du paysage urbain.

Pour ce faire, un plan de ravalement obligatoire a été mis en place et va permettre aux propriétaires de faire réaliser les travaux avec une aide technique et financière de l'état et de la ville/CAHM (environ 40 %).

Ce programme prévoit de calquer ces phases opérationnelles sur le calendrier des travaux de la Promenade.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

RÉHABILITATION DE LA PROMENADE - TRAVAUX EN COURS

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m².

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs.

L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.

La création d'un parking souterrain.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :
Démarrage des travaux en novembre 2022,

Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,
- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F.,
- Réalisation des revêtements de surface sur la phase 1.

Travaux en cours :

- Sur la phase 1, les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.
- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la phase 2 (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.
- La livraison est envisagée pour avril 2024.

Sur la Phase 3

- L'élagage, la transplantation des arbres sont programmés pour début octobre 2023.
- Dans un même temps, les travaux d'archéologie seront entrepris sur cet espace pour une durée de 4 mois.
- En février /mars 2024 débiteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.
- Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025.

Sur la phase 4 et 5 durant l'hiver 2025 : coordination à prévoir avec l'îlot Brescou et les travaux de la Passerelle.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

ÎLOTS NPNRU

A/ Introduction

1/ Acronyme NPNRU = Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

2/ Définition = Action portée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour renouveler les quartiers dégradés en intervenant notamment sur l'habitat

et les équipements publics avec un financement public important (Action Logement, l'État ...)

3/ NPNRU sur Agde =

- Signature le 14 janvier 2021 d'une convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde,
- Identification de 5 ilots dégradés en centre-ville : Ilot Brescou / Ilot Notre Dame / Ilot Amour / Ilot Terrisse / Ilot Perben

B/ Les Ilots

1/ Ilot BRESCOU

Porteur de projet : PROMEO

Projet : création de commerces en rdc, d'une Maison de Santé Pluri professionnelles, de 105 logements dont 80 logements locatifs sociaux, de parkings souterrains et de places de stationnement, d'espaces extérieurs en cœur d'ilot.

Calendrier :

- Traité de concession signé le 07 décembre 2021
- Fin 2023 : acquisition du foncier (18 octobre 2023 pour les immeubles communaux) et travaux de démolition
- Janvier 2024 à septembre 2025 : démarrage travaux et livraison tranche 1
- Novembre 2025 à mai 2027 : démarrage travaux et livraison tranche 2
- Rétrocession de la coulée verte à la ville d'Agde : juin 2027

2/ Ilot Notre Dame

Porteur de projet : ICADE (société SNC IP1R)

Projet : création de 49 logements en accession libre et 21 logements locatifs sociaux, création d'un parking souterrain, aménagement du cœur d'ilot et implantation d'une salle vouée à des activités culturelles en rdc (avec rétrocession à la ville)

Calendrier :

- traité de concession signé le 22 avril 2022
- Signature de la promesse unilatérale de vente le 20 octobre 2022
- acquisition du foncier en mai 2024
- Livraison prévue deuxième trimestre 2027
-

3 et 4/ Ilot Amour / Terrisse

Porteur de projet : PM2B

Projet : réalisation des opérations d'aménagements d'espaces publics et de réhabilitation de logements anciens

Calendrier :

- Traité de concession en septembre 2023
- Acquisition du foncier en avril 2024
- Livraison en octobre 2025 (ilot Amour) et janvier 2026 (ilot Terrisse)

5/ Ilot Perben

Porteur de projet : Commune

Projet : Démolition et création d'un ilot de fraîcheur avec possibilité de stationnements

Calendrier :

- Acquisitions foncières 2023

- Études en 2024 (archéologie, Architecte des Bâtiments de France)
- Livraison en 2026

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiment

ESPACE LACHAUD

Sur une parcelle de 3000 m², l'imposante bâtisse de 1800 m² de l'ancien asile Lachaud restait inoccupée. Ce bâtiment emblématique, fortement inscrit dans la mémoire des agathois et sa situation géographique en font un lieu accessible et stratégique en cœur de ville.

Ainsi, la collectivité a décidé de lancer un appel à projet auprès d'opérateurs privés, suivant un cahier des charges bien précis, tout en respectant les volontés du Leg de Victor Lachaud :

- Préserver l'intégrité architecturale, historique et symbolique du lieu
- Préserver la qualité paysagère du site
- Réaménager l'intérieur de l'édifice en résidence pour étudiants/saisonniers Agathois en difficultés
- Créer un Centre Socio Culturel à destination des familles Agathois les plus fragiles.

Avancement de l'opération :

Le lancement de l'appel à projet s'est déroulé en décembre 2021 et a retenu l'opérateur PROMOJOK.

Les études de conception ont été livrées en juin 2022.

Les travaux ont débuté en octobre 2022 et sont toujours en cours pour un coût estimé à 2,1 M€ HT.

La livraison est prévue pour la fin du 2^e trimestre 2024.

Les travaux d'aménagement du Centre Socio-Culturel se fera en suivant.

La mise en service opérationnelle du site est prévue pour début octobre 2024.

Laurent Dubois, Directeur services Environnement et domanialité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

• BILAN RESTRICTION ÉCLAIRAGE PUBLIC - EAU - GAZ

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée dans une politique de transition énergétique qui s'est traduite tout d'abord par la création d'ombrières photovoltaïques sur les parkings Catalogne – Gallois (Clape) et Coquilles – Soullières ainsi que par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments techniques du Centre Technique Municipal.

Cette politique s'est également traduite par la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour arroser le golf ; ce système de REUT permet également de chauffer et climatiser le bâtiment administratif du CTM.

Afin de limiter l'impact de la hausse de la facture énergétique (électricité et gaz) sur le budget, la Ville a engagé différentes actions pour limiter l'impact de cette hausse.

En premier, il a été décidé depuis le 1^{er} octobre 2022 de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune une partie de la nuit. Cette modification du fonctionnement de l'éclairage a permis d'obtenir les résultats suivants,

sur la même période (janvier à juillet) la consommation a diminué de 55 % (3 114 932 kWh en 2022 contre 1 419 945 kWh en 2023) et le montant de la facture est augmenté d'un peu plus de 10 000 € (368 455 € en 2022 contre 379 396 € en 2023) alors que le prix de la fourniture a été augmenté de 150 %. Cette économie de consommation d'électricité a permis d'éviter 152,6 t de CO₂.

Afin de réduire l'impact de la hausse du prix de l'électricité, la Ville poursuit la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public et va également procéder à des travaux de remplacement d'une partie de l'éclairage public restant allumé toute la nuit par du matériel à technologie LED et à l'installation sur le cheminement en bord de plage de Richelieu – Rochelongue du matériel à technologie LED et à détection.

Au niveau des bâtiments, la hausse du prix de l'électricité et du gaz est encore plus forte (augmentation de 250 % pour l'électricité et 360 % pour le gaz) ; aussi, la Ville a engagé une politique de sobriété qui s'est traduite notamment par la mise en service de la climatisation et du chauffage sur des périodes plus courtes, par la mise en place de consignes plus strictes pour le chauffage, la climatisation et par l'information des utilisateurs sur l'importance de respecter les consignes et de limiter les consommations.

Cette politique de réduction des consommations est également appliquée à l'eau par la réalisation de campagnes de recherche et de traitement des fuites. Au niveau des plages, la Ville a engagé une suppression des douches de plage par la mise en place de rince-pieds qui permettent d'économiser près de 40 % de la consommation. En parallèle, un travail est engagé en collaboration avec le service des espaces verts de la CAHM pour proposer des zones qui ne feraient plus l'objet d'arrosage.

Laurent Dubois, Directeur services Environnement et domanialité

• **NOUVEAUX PROJETS PHOTOVOLTAIQUES**

De nouveaux projets photovoltaïques vont prochainement être créés :

- **CIT :**

- Puissance de la centrale : 455 kWc (kilo Watt crête)
- Superficie de panneaux : 2 300 m²
- Production annuelle : 612 000 kWh
- Démarrage des travaux : début novembre
- Fin des travaux : mi-janvier 2024
- Mise en service de la centrale : février 2024

- **Parking du Golf :**

- Puissance de la centrale : 302 kWc
- Superficie de panneaux : 1 500 m²
- Production annuelle : 408 000 kWh
- Démarrage des travaux : février 2024
- Fin des travaux : mi-avril 2024
- Mise en service de la centrale : mai 2024

- **Parking Echasse Blanche :**

- Puissance de la centrale : 494 kWc

- Superficie de panneaux : 4 130 m²
- Production annuelle : 645 000 kWh
- Démarrage des travaux : février 2024
- Fin des travaux : mi-avril 2024
- Mise en service de la centrale : mai 2024

De nouveaux projets sont actuellement à l'étude, il est envisagé la création d'une centrale photovoltaïque sur le parking de l'Hôtel de Ville dont l'énergie produite sera destinée à l'autoconsommation des bâtiments du site. Le dimensionnement des ombrières permettra de couvrir plus de 90 % de la consommation du site.

Un projet de création d'ombrières photovoltaïques est également à l'étude, pour venir équiper le futur parking de la salle polyvalente qui sera aussi équipé de panneaux destinés à l'autoconsommation du bâtiment.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

• **Voirie abords des établissements scolaires – Mise en sécurité :**

La ville entreprend la généralisation d'un dispositif afin de sécuriser l'ensemble des établissements scolaires.

Un diagnostic précis est en cours d'étude afin d'identifier sur chaque voirie desservant ces établissements les problèmes de sécurité routière.

Les objectifs sont :

- Sécuriser la déambulation de personnes en bas âge ou à mobilité réduite : faire de la place sur les trottoirs et disposer des barrières de sécurité permettant de guider et protéger.
- Proposer une solution claire pour la circulation des cycles adaptée à chaque spécificité de voirie (vélo route, couloir vélo, espace partagé) la priorité sur ces axes sera donnée aux cycles.
- Imposer une charte visuelle forte afin que chacun identifie rapidement que la voirie dessert un établissement à proximité immédiate (totems et pictogrammes en entrée et sortie de voirie, mobilier spécifique et coloré permettant de contraster visuellement avec une voirie traditionnelle).
- Identifier et aménager la traversée principale (plateau traversant ou/et marquage en résine avec motif spécifique, la résine permet par son aspect granuleux une meilleure distance de freinage).
- Créer un stationnement PMR à proximité des accès.
- Supprimer le stationnement à proximité des traversées piétonnes.
- Proposer un atelier pédagogique de sensibilisation avec le service Petite Enfance et les services de Police Municipale.

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiment

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES ÉCOLES :

La publication par le gouvernement du décret du 23 juillet 2019, aussi appelé « décret tertiaire » impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de 40% à l'horizon 2030, de 50% en 2040 et 60% en 2050.

En 2019, les services techniques de la Ville ont réalisé un inventaire et un audit exhaustif des bâtiments de la collectivité. À l'issue du rendu, les Élus ont immédiatement axé les écoles comme étant prioritaire.

Afin de respecter ces objectifs ambitieux, un plan pluriannuel de rénovation de 2,7M€ sur

3 ans, a été mis en œuvre.

Ce sont les écoles du centre-ville (Marie Curie, Jules Ferry et Anatole France), considérées dans un quartier prioritaire, qui ont fait l'objet d'une rénovation thermique complète au travers :

- Du remplacement de toutes les menuiseries,
- D'une isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment (murs, plafonds, sols, toitures),
- Du remplacement des tous les éclairages par des éclairages LED,
- De la mise en place d'une régulation électronique sur tous les équipements de chauffage et de ventilation.

Ces travaux, associés à une sensibilisation des utilisateurs à une meilleure gestion des usages, font qu'une réduction immédiate de 50 % des consommations est désormais atteinte.

La collectivité souhaite accélérer cette rénovation et ce sont les écoles, Albert Camus, Frédéric Bazille et Victor Hugo qui subiront le même traitement pour une période de 2 ans (2024 - 2025).

À noter que ces rénovations sont soutenues par l'état à hauteur de 50% des investissements.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

• **LES ILOTS DE FRAÎCHEUR DANS LES COURS D'ÉCOLE :**

Le projet d'îlots de fraîcheur dans les établissements scolaires est caractérisé par trois éléments structurants : l'association des enfants et des équipes pédagogiques dès l'élaboration du projet, la mise en œuvre d'un revêtement perméable dans les cours de récréation, et la végétalisation des espaces afin d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur par phénomène d'évapotranspiration.

La première étape consiste à recueillir les souhaits des enfants, sous forme d'ateliers pédagogiques. Le projet est alors travaillé en fonction en associant le personnel éducatif. C'est à ce moment-là, qu'un projet pédagogique peut être associé aux travaux (création d'un potager, plantation de végétaux par les enfants...).

Ensuite, les travaux de désimperméabilisation peuvent commencer (pendant les vacances d'été). Cela consiste à retirer l'ancien revêtement pour le remplacer par un matériau qui permet l'infiltration des eaux de pluie. Notre choix s'est porté sur un enrobé drainant dont le bitume a été remplacé par un liant végétal (à base de résine de pin issue de l'industrie papetière). Il est de couleur claire afin d'éviter d'emmagasiner la chaleur durant la journée. Le corps de chaussée est dimensionné de manière à pouvoir infiltrer sur place une pluie d'occurrence annuelle. En cas de pluie plus importante, les eaux de ruissellement sont renvoyées dans le réseau d'eaux pluviales.

Vient ensuite la végétalisation : la plantation d'arbres et arbustes (essences locales) permet d'apporter de la fraîcheur et de l'ombre l'été (arbres à feuilles caduques). La végétalisation permet également de favoriser la biodiversité.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, C MANCEAU, L LAROSE, S FRANCES, J LOPEZ, J VALADIER, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

Présents :

ANTAL G, BERNADOU H, BESSIERE J, DELAGE M, GEOFFROY Y, GUILHEM D, JACOBS T, MATELOT JM, SEGURA C, VIGNERON L.

Absents excusés :

CHOUVEL J, VIVOT E.

Absents non excusés :

DEVAUX C, FESQUET S, IUNG O, OLIVARD J, PROST V, THOMAS A.

